

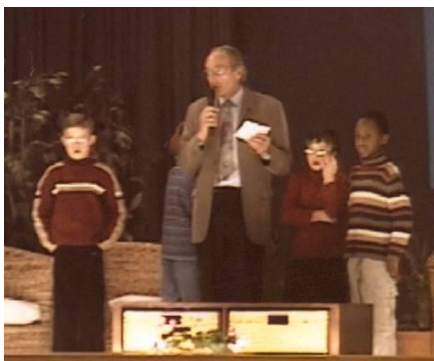
Lettre de l'association Vivre en Famille

Décembre 2004

Au service de la famille, des personnes handicapées mentales – enfants et adultes

Ces enfants
Qui nous font grandir

**45^e anniversaire de la Convention Internationale des
Droits de l'Enfant - Lundi 22 novembre 2004**



Devant un public nombreux l'Association « VIVRE EN FAMILLE » a organisé la soirée-débat dans le cadre du 45^e anniversaire des Droits de l'Enfant en dépit de nouvelles embûches (lire encadré page 3). Mot d'accueil de Maurice Labaisse, Président, entouré d'enfants

« C'est tout naturellement que nous nous sommes engagés dans cette commémoration de la Convention des Droits de l'Enfant comme nous l'avions fait l'an passé lors de la journée mondiale. *A VIVRE EN FAMILLE, nous sommes bien au cœur de la défense des Droits de l'Enfant et en particulier des **Droits de l'Enfant à la Famille**. C'est pour nous et notre équipe une préoccupation majeure avec des situations souvent difficiles qui réclament des solutions de notre part. Au-delà de cet anniversaire, la défense des Droits de l'Enfant est toujours d'actualité ainsi que le confirme le récent rapport de Mme Claire Brisset, Défenseur des Droits de l'Enfant, - dysfonctionnements, carences et formations insuffisantes dans les services concernés. Afin d'éviter d'être trop dans le malheur ou à l'inverse dans les discours théoriques, nous avons choisi de vous faire vivre quelques unes des réalités, depuis la situation douloureuse lorsqu'un enfant est abandonné à notre Organisme*

d'Adoption, jusqu'au grand moment de bonheur, lorsque ce même enfant rejoint sa nouvelle famille. Vous entendrez différents témoignages sur les quatre thèmes que nous avons retenus à l'issue desquels vous poserez aux intervenants vos questions.

Un intermède vidéo-musical fera le lien entre les thèmes. Je vous souhaite une bonne soirée. »

L'ABANDON – LE CONSENTEMENT A L'ADOPTION

Edith et Maurice Labaisse



Edith Labaisse, Responsable de l'Organisme d'Adoption, a rapporté avec beaucoup de précaution et de discrétion les circonstances dans lesquelles les enfants pris en charge par l'œuvre étaient abandonnés en France et à l'étranger. Que ces abandons soient le fait d'une grande pauvreté en Afrique ou de maladie et de handicap en France, Edith Labaisse a insisté sur la nécessité de ne porter aucun jugement sur ceux qui prennent ces lourdes décisions. « *On ne peut pas juger des décisions prises dans des situations qu'on ne vit pas.* » En aucun cas, il ne faut opposer les parents biologiques aux parents adoptifs. C'est tellement plus facile de vivre aux côtés et d'aimer l'enfant qu'on a souhaité et pour lequel on n'a pas subi sa différence.

L'AGREMENT – « LE PERMIS D'ADOPTER »

Anne et Philippe Gravier

Témoins : Claire et Christophe Hébert



Anne et Philippe Gravier ont rappelé les principales dispositions relatives à l'agrément et ce qui détermine sa délivrance par les Conseils Généraux.

-Conditions d'âge-absence de condamnation-aptitude médicale-évaluation du couple candidat. Claire et Christophe Hébert, parents de deux enfants adoptés, ont tour à tour fait part de leur expérience et de leur vécu au cours de ces investigations des enquêteurs sociaux.

En substance, ils ont précisé que s'il était parfois difficile de se livrer, un vrai dialogue avec l'assistance sociale et le psychologue devait s'engager et qu'au besoin il pouvait être utile de s'exprimer devant la Commission d'Agrément.

LE CHEMIN VERS L'ADOPTION – LE CHOIX DE L'INTERMEDIAIRE

Virginie et Sylvain Nollet

Témoins : Virginie et Florent Dubreuil



Virginie Nollet a mis en évidence les chemins qui s'ouvraient aux candidats à l'adoption une fois l'agrément obtenu.

- orientation vers les Services d'Aide Sociale à l'Enfance pour les enfants pupilles de l'Etat
- choix de s'orienter vers un Organisme Autorisé à l'Adoption, orienté principalement vers l'adoption étrangère

- prendre la décision de mener le projet individuel dans un pays étranger.

Virginie et Florent Dubreuil ont ensuite relaté leurs adoptions avec VIVRE EN FAMILLE ; d'abord les craintes de ne pas être retenus, puis le soulagement de l'accord, et le grand bonheur de l'arrivée de l'enfant de Djibouti.

Après un deuxième agrément pour deux enfants, ils ont accueilli simultanément un enfant de Djibouti et un enfant français porteur de la trisomie 21.

Leur enthousiasme non dissimulé laisse penser que leur famille s'agrandira encore.

L'ACCUEIL DE L'ENFANT ADOPTE – UNE NOUVELLE VIE

Christine et Pierre Calléja

Témoins : Roselyne et Marcel Jajolet



Christine Calléja, avec beaucoup de spontanéité, a exprimé les sentiments que les uns et les autres pouvaient connaître à cet instant, dans un premier temps au sein du couple et de la famille proche, puis dans un cercle plus élargi.

La joie, l'émotion sont grandes et peuvent se manifester instantanément ou plus progressivement, chaque histoire est différente.

C'est vrai également pour l'enfant, et Roselyne et Marcel Jajolet, au cours de leur témoignage, ont souligné qu'à l'instant de la rencontre à l'Aéroport, il faut le dire chargé d'émotions ont succédé des moments de tristesse. A trois ans, il n'est pas facile de passer d'un univers connu, même l'Orphelinat, à un autre complètement étranger. Mais très vite l'affection d'une maman, d'un papa et d'une grande sœur et un environnement accueillant ont totalement rassuré et laissé place à un sentiment de sécurité et d'amour partagé.

* * *

De nombreuses questions posées par l'assistance et notamment par des jeunes ont enrichi les débats.

Pour conclure, Edith et Maurice Labaisse ont mis l'accent sur les résultats de l'adoption « en trompe l'œil » puisque 2000 pupilles de l'Etat français ne sont pas proposés à l'adoption parce que jugés trop malades ou trop handicapés.

VIVRE EN FAMILLE a montré avec des moyens limités et une volonté affirmée que ces enfants pour un grand nombre d'entre eux pouvaient faire le bonheur de parents.

Alors la réponse se trouve chez les pouvoirs publics ; ils doivent associer ceux qui ne sont pas forcément des professionnels des Services officiels, mais qui possèdent une capacité, un charisme pour aimer ces enfants et les faire aimer comme ils sont, avec leurs différences.

Et puis, l'adoption ne sera toujours qu'un moyen de combler le vide familial. Ce qui doit nous

interpeller en premier c'est l'acte d'abandon et les motifs qui l'expliquent. A notre époque, ni la pauvreté, ni la maladie, ni le handicap, ne peuvent justifier le rejet d'un enfant. S'il est abandonné c'est que la société l'accueille mal sous l'angle d'aides financières, morales, de structures insuffisantes, d'une intégration scolaire encore trop souvent théorique.

Souvent les lois existent, les moyens financiers aussi, cela ne tient donc qu'à la volonté des uns et des autres. Nous sommes tous acteurs dans notre société donc responsables.

En préambule, la Convention des Droits de l'Enfant signée par 191 pays stipule : « L'enfant pour l'épanouissement harmonieux de sa personnalité, doit grandir dans le milieu familial, dans un climat de bonheur, d'amour et de compréhension ».

Le DVD de cette manifestation (2 heures environ) peut être commandé à l'Association au prix de 20 € (à conseiller).

Le Collectif de l'intolérance et de la bêtise

Le jeudi 4 novembre 2004, l'Association « VIVRE EN FAMILLE » a été exclue du Collectif « Des Droits de l'Enfant » auquel elle s'était jointe depuis février 2004 avec une trentaine d'Associations flériennes. Déjà durant l'été, le refus de la Mairie de Flers de louer une salle alors qu'elle était disponible et l'hostilité non dissimulée des dirigeants de l'E.P.E. (Ecole des Parents et Educateurs), association pilote du Collectif, témoignaient bien d'une volonté d'évincer notre Association. C'est pour cela que le motif d'exclusion invoqué n'est qu'un prétexte fallacieux à savoir l'intervention au cours de notre soirée-débat d'Anne et Philippe Gravier par ailleurs, ce qui leur est reproché, délégués départementaux de la Fondation Jérôme Lejeune, « Institution proche du Vatican !!! » et connue pour ses idées opposées à la loi sur l'interruption volontaire de grossesse.

Nous rappelons simplement que la Fondation Lejeune reconnue d'utilité publique, œuvre depuis plusieurs dizaines d'années en faveur des enfants porteurs de la trisomie 21 et qu'elle apporte au cours des consultations médicales le fruit de ses travaux et recherches scientifiques. VIVRE EN FAMILLE est donc indésirable à Flers et jugée indigne de défendre, aux côtés d'Associations locales, les droits de l'Enfant. A vous de juger !

Sans doute avons-nous fait preuve d'une grande naïveté en prenant l'initiative d'aller, en toute loyauté, au devant d'associations défendant des idées parfois différentes des nôtres. C'était pourtant l'occasion, malgré les différences de mieux se connaître pour ensuite mieux s'apprécier.

En retour, nous subissons la censure d'une municipalité et le sectarisme d'un petit groupe d'associations. **Il est en outre regrettable qu'aucun des partenaires locaux de cette noble opération n'ait réagi à cette scandaleuse injustice.**

Enfin, nos détracteurs ne sont-ils pas en état de comprendre, aveugles et sourds par leur profonde intolérance, que lorsqu'un couple adopte des enfants handicapés mentaux pour les aimer comme ses enfants de sa propre chair, il tend légitimement et sans prosélytisme, à se rapprocher de **ceux qui les soignent** en opposition à ceux qui s'acharnent à les supprimer. C'est cela témoigner d'humanité.

JOURNEES DU PATRIMOINE ET PORTES OUVERTES DU FOYER DE VIE



Comme chaque année, l'Association participe aux journées du patrimoine en organisant des visites guidées du site historique des Forges. Ce sont près de 500 personnes qui ont pu découvrir les principales installations classées monuments historiques – le haut-fourneau – les Forges d'affinerie – la fenderie - ainsi que la Chapelle St-Eloi, Chapelle des forgerons.

Empruntant les circuits de la propriété sous la conduite tour à tour de Marie-Claire Lefevre, historienne férue de toute l'histoire du patrimoine minier de la région, et de Maurice Labaisse, non moins passionné par ce site, les visiteurs ont tous manifesté un grand intérêt.

Ils ont été également très nombreux à s'intéresser à la présentation des réalisations des 19 résidents du Foyer de Vie et l'exposition d'épouvantails « faits maison » qui ne manquaient pas d'originalité.

GROUPE DE TRAVAIL REUNISSANT LES PARENTS ADOPTIFS D'ENFANTS HANDICAPES



12 et 13 novembre 2004 - 30 personnes inscrites
Le temps fort de ce week-end a été l'intervention de Me Goubeaux, notaire, s'exprimant sur les multiples questions que se posent les parents quant à la protection juridique et financière de leur enfant handicapé.

Regroupées par grands thèmes, les questions recensées préalablement ont fait l'objet de réponses éclairées suivies d'un débat permettant à chacun de prendre en compte sa propre situation. Il n'y a pas de réponse toute faite s'appliquant uniformément à tous.

Ont été étudiées notamment les mesures de protection juridique – tutelle – curatelle, les successions tant en ce qui concerne les parents que les enfants sous protection.

Une attention particulière a été portée aux aspects financiers liés aux besoins des enfants handicapés en famille ou accueillis dans un établissement.

Il a été convenu de reprendre ces thèmes complexes l'an prochain avec si possible des simulations financières (un compte-rendu détaillé de cette intervention sera adressé à chaque famille concernée).

Le dimanche, les échanges ont porté sur tous les aspects de la vie au quotidien, des enfants qui grandissent, - santé – comportement – vie familiale.

Il ressort à l'unanimité une grande facilité à élever ces enfants qui témoignent en retour à leurs parents et à leurs frères et sœurs une grande affection.

Une très large part a été réservée à l'intégration scolaire. Là, les problèmes existent

malheureusement car si les enfants sont dans de beaucoup de cas accueillis dans le milieu scolaire normal, au moins les premières années, leur scolarité est trop souvent réduite à une ou deux demi-journées par semaine.

Peut-on, dans ce cas, parler de véritable intégration scolaire ?

Tous les parents concernés sont invités à lire attentivement la loi dès sa promulgation, concernant les réponses que les pouvoirs publics entendent apporter aux problèmes et difficultés rencontrés par les personnes handicapées.

ORGANISME D'ADOPTION VIVRE EN FAMILLE

Etranger

Le ralentissement du nombre d'admissions à l'Orphelinat à Djibouti en raison de décisions politiques locales entraînera une diminution sensible des adoptions au cours des prochains mois. Dix enfants viennent d'être attribués, les futurs parents sont « aux anges ».

Le container (30m³) de médicaments, lait, vêtements et fournitures scolaires est parti à destination de Djibouti le 17 novembre 2004.

Une première en octobre 2004



Edith et Maurice Labaisse ont effectué deux voyages éclairs à Djibouti et pour la première fois

accompagnés par des couples venant chercher leur enfant à l'Orphelinat.

Habituellement convoyés par des bénévoles proches de l'Association, les enfants étaient depuis toujours pris en charge par leurs parents adoptifs à l'Aéroport de Roissy. Cette nouvelle expérience a concerné 11 enfants.

Accueillis chaleureusement par les Sœurs responsables de l'Orphelinat et par Bernadette et Xavier Coulaud, famille très engagée au plan humanitaire, ces nouveaux parents ont pu, même furtivement, s'imprégner de la vie locale et de la beauté des paysages.

L'émotion a été forte.

France



Dans l'attente de la réouverture de la Pouponnière des enfants handicapés adoptables, l'adoption des enfants différents se poursuit mais selon une méthode indirecte.

En effet, d'un côté des départements demandent l'intervention de Mme Labaisse pour la recherche de parents pour leurs pupilles et de l'autre les couples candidats à l'adoption d'un enfant à particularité s'adressent en priorité à VIVRE EN FAMILLE. Cela nécessite de nombreux déplacements, d'abord pour prendre connaissance des enfants, puis pour accompagner les parents jusqu'à l'adoption.

C'est ainsi que l'Association a instruit 5 dossiers ces dernières semaines et 2 enfants handicapés ont été adoptés le mois dernier.

Toute l'Equipe de VIVRE EN FAMILLE vous souhaite un Joyeux Noël et vous présente ses meilleurs Vœux pour 2005.

Votre soutien nous est précieux. Merci.

DATE A RETENIR

07/05/05 : Journée annuelle des Familles

La Lettre de l'Association «Vivre en Famille»
Association reconnue Œuvre de Bienfaisance

Directeur de la publication

Maurice Labaisse

Les Forges de Varenne, 61700 Champsecret

Tél : 02 33 37 76 88 - Fax : 02 33 37 96 10